

DELIBERATION N° 75/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCATION**
24 octobre 2023

DATE D’AFFICHAGE
27 octobre 2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	14
Présents	11
Votants	12

L’AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 2 NOVEMBRE, à 17h00 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel **DABOUT** - Monsieur Éric **ESTRIER** - Madame Corinne **DROUEN** - Madame Catherine **FILIPOV** - Madame Anne **JOSEPH** - Monsieur Germain **LELARGE** - Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY** - Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI** - Monsieur Didier **PAPELOUX** - Monsieur Vincent **VANDERSTUYF**.

EXCUSÉS : Monsieur David MARES donne pouvoir à Madame Catherine LEFEBVRE, Madame Catherine LEFEBVRE, Madame Sophie DIERRE.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désignée en qualité de secrétaire : Madame Catherine FILIPOV.

ÉLECTIONS DES 3^{ème} ET 4^{ème} ADJOINTS AU MAIRE

Le Maire rappelle l’ensemble du conseil municipal que le nombre de dossiers à traiter étant de plus en plus important, il est nécessaire de désigner un 3^{ème} et un 4^{ème} Adjoint au Maire.

Le nombre actuel est de 2 Adjoints.

La création du nombre de postes d’adjoints date du 23/05/2020 et il a été fixé à 4.

M le Maire propose pour compléter la Municipalité l’élection de 2 nouveaux adjoints avec les délégations suivantes :

- La gestion du service technique, l’environnement et le développement durable.
- La communication, le bulletin municipal, la relation avec la SPL au niveau marketing, la charte graphique, les aménagements techniques liés à la fibre et à la télésurveillance.

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2113-1, L 2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Considérant que les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n’a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l’élection a lieu à la majorité relative.

En cas d’égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.



Monsieur Michel DABOUT et Madame Anne JOSEPH se voient proposer la mission d'assesseurs, qu'ils acceptent.

Elections du 3^{ème} Adjoint au Maire

Monsieur le Maire sollicite les candidatures à la fonction de 3^{ème} Adjoint.

Mme Corinne DROUEN se déclare candidate.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	11
Bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6

Ont obtenu :

- Mme Corinne DROUEN : 9 Voix
- Mme Sophie NGUYEN VAN MAI : 1 voix

Mme Corinne DROUEN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 3^{ème} Adjoint au Maire et a été immédiatement installée.

Elections du 4^{ème} Adjoint au Maire

Monsieur le Maire sollicite les candidatures à la fonction de 4^{ème} Adjoint.

M Eric ESTRIER se déclare candidat.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	12
Bulletins blancs ou nuls	5
Suffrages exprimés	7
Majorité absolue	7

A obtenu :

- M Eric ESTRIER : 7 Voix

M Eric ESTRIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 4^{ème} Adjoint au Maire et a été immédiatement installé.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire

Michel MARESCOT

